

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^l^e
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 36 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur sera de retour à Saint-Cloud le 9. Sa Majesté ne compte pas faire de nouvelle absence avant le 15 août. Cependant, il n'y aura pas ce jour-là de réception officielle.

L'Espagne étant pacifiée, l'Empereur a donné l'ordre de suspendre tout mouvement de troupes vers la frontière. — Havas.

Nous avons récemment publié sur la question des droits du Sund un article dans lequel le *Times* annonçait que les Etats-Unis avaient notifié au Danemarck leur intention de ne plus acquiescer ces droits après le mois de juin 1857. Le *Morning-Post* du 4 août dit à ce sujet :

« Il est tout-à fait exact qu'un pareil avis a été donné, mais le *Times* paraît ignorer complètement, que, depuis, le gouvernement américain a fait une proposition spéciale pour un règlement définitif de la question, et que cette proposition, croyons-nous a été ou sera acceptée par le Danemarck. Il est vrai que le président Pierce a refusé d'envoyer dans la commission qui a siégé dernièrement à Copenhague, à l'effet d'aviser aux moyens d'abolir les droits du Sund. Il conteste le droit du Danemarck de lever ces taxes, et il a refusé d'être partie à une convention qui, au moins tacitement, a reconnu la validité des prétentions de la couronne du Danemarck. Mais la modération de ces prétentions a conduit le gouvernement américain à changer de ton, et il a offert une compensation de l'abolition totale des droits du Sund. A notre tour, n'accepterons-nous pas ce qui paraît acceptable à l'oncle Sam? Nous n'avons pas besoin d'une autre preuve de la modération des demandes du Danemarck que le fait de leur acceptation positive par le président Pierce. »

Nos lettres de Constantinople, du 24 juillet, nous informent que les Français achèvent l'embarquement de leur matériel et de leurs malades. Tout est, d'ailleurs, préparé pour que le départ des deux régiments laissés à Constantinople avec l'administration, s'effectue sans le moindre retard, lorsque l'ordre viendra de Paris.

Le gouvernement turc a acheté la majeure partie des baraques de Maslak, particulièrement les baraques-écuries. Il va les faire transporter du côté des Grands-Champs, pour y loger provisoirement les chevaux, au nombre d'environ quatre mille, qui lui ont été cédés par les Français et les Anglais.

L'ambassadeur de France a donné, le 23, un grand dîner à l'amiral Lyons, qui a quitté Constantinople le 24, pour aller passer quelque temps à Malte, avec toute sa flotte. Plusieurs des bâtiments qui la composent ont besoin de réparation, et c'est un travail qui demandera, dit-on, quelques mois. L'amiral Lyons emmène avec lui une partie du commissariat; de sorte qu'il ne reste plus à Constantinople que les employés du commissariat chargés de la liquidation des affaires locales, et quelques officiers du contingent turc, qui cherchent à entrer au service de la Porte.

Il y a eu, le 23, à la Porte, un grand conseil pour l'examen des questions financières à l'ordre du jour. Les délibérations devaient avoir principalement pour objet la dernière proposition de MM. de Rothschild, présentée à la Porte par leur agent, M. Loudun, tout récemment revenu de Paris. D'après les bruits qui ont circulé à l'issue de ce conseil, la majorité des membres du ministère se serait prononcée en faveur de cette proposition. Il s'agit, dit-on, d'un emprunt considérable, et, plus tard, de l'établissement d'une banque nationale.

La publicité donnée aux débats du procès criminel de Varna a produit un excellent effet. Le gouvernement n'a pas été le dernier à en être frappé, et l'on assure qu'il est décidé à suivre la même mar-

che pour toutes les affaires importantes, particulièrement pour celle de Marsh qui doit venir sous peu de jours.

Le procès de l'officier tunisien accusé d'avoir assassiné un matelot grec, ne va pas aussi vite qu'on l'avait espéré. Jusqu'à présent il a été impossible de trouver des témoins pour constater l'identité du coupable, et comme celui-ci est beau-frère du général tunisien Réchid-Pacha, qui commandait le contingent, les soldats présents lorsque l'acte de barbarie qu'on poursuit a été commis, persistent à garder le silence dans la crainte de s'attirer l'animadversion de leur chef.

Il est question d'employer les cosaques ottomans de la légation du général Zamoisky dans l'administration des ponts et chaussées que M. Baumgarten, ingénieur français, est chargé d'organiser. Ils seraient admis comme ouvriers ou conducteurs de travaux, et comme ce sont en majorité des hommes laborieux et habitués à la fatigue, on ne doute pas qu'ils rendent d'utiles services, surtout pour la construction des routes, dont on paraît décidé à s'occuper immédiatement.

L'incendie de Salonique et les épouvantables malheurs qu'il a entraînés, ont eu un très-grand retentissement.

L'incroyable imprudence de M. Schilizzi, qui a amené ce désastre, soulève contre lui un blâme universel. A Salonique, l'exaspération des habitants est telle, qu'on a dû le mettre en prison pour le soustraire à la fureur du peuple. Sa famille et ses amis font des démarches auprès de la Porte, afin d'obtenir qu'il soit transféré à Constantinople pour y être jugé. — Boniface. (Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Trieste 1^{er} août. — « Les nouvelles de Constantinople, du 25 juillet, annoncent la repression de l'insurrection qui avait éclaté à la Mecque et l'envoi en exil du chérif rebelle.

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Tout-à-coup un bruit singulier s'éleva au milieu du silence solennel des premières heures du soir. Un roulement de tambour, lointain et confus traversa la plaine, venant des montagnes de Mouzaïa, et une sorte de tressaillement inusité y succéda.

Henry prêta l'oreille et regarda.

Au loin, et sur la route qui mène d'Alger à Médéah, s'avancait comme un immense serpent, déroulant ses mille anneaux aux couleurs variées, et reflétant, dans ses écailles éclatantes, les rayons rouges du soleil couchant. Il suffit d'une seconde à Henry pour reconnaître la vérité, et une émotion indicible sillonna son cœur.

Ce long serpent n'était autre chose que le premier bataillon de zouaves qui venait tenir garnison à Médéah!... Il y avait plusieurs jours qu'il était annoncé. Le régiment qu'il devait remplacer faisait déjà ses préparatifs de départ : mais on craignait qu'il n'eût reçu contre-ordre en chemin, et Henry n'osait ajouter foi entière à ce bruit. Il avait été si souvent trompé !

Mais, à cette heure, toute incertitude devait disparaître; c'étaient bien eux!... Il allait revoir ses amis, Polyte, Catherine. Qui sait?... peut-être lui apportaient-ils des nouvelles de France. Un bonheur n'arrive jamais seul... Henry était superstitieux comme tous ceux qui souffrent...

Dès qu'il se fut assuré qu'il ne se trompait pas, et que

c'étaient bien les zouaves qu'il avait aperçus, il se hâta de rentrer, raconta succinctement à son chef sa situation morale, ajouta qu'il était privé de nouvelles depuis longtemps, et finit par demander la permission d'aller au-devant de ses camarades. Les zouaves devaient camper et passer la nuit à une très-faible distance : l'autorisation lui fut facilement accordée, et il partit le cœur joyeux.

En ce moment, il avait oublié sa blessure et tout ce qu'elle lui avait fait souffrir; il était heureux, il était guéri, et n'avait qu'un but, c'était d'atteindre au plus tôt le camp des zouaves.

Dans sa précipitation à s'éloigner de Médéah, il avait négligé de prendre des armes, il ne portait qu'une baïonnette-sabre pour toute arme défensive; mais il espérait bien fournir sa course sans encombre. D'ailleurs, le trajet était court, et les abords de la place, comme ceux du camp, devaient être bien gardés.

Il pressa la marche à tout hasard, et au pas dont il allait, en une heure au plus il pouvait être rendu.

Cependant la nuit était venue, la lune ne s'était pas encore levée, l'ombre épaisse l'enveloppait, les feux des bivouacs seuls servaient à le guider.

La route qu'il suivait était étroite et sinieuse; dès qu'il s'y trouva engagé, il lui fut impossible d'avancer avec la même rapidité; d'ailleurs, soit illusion, soit réalité, à plusieurs reprises il avait, depuis quelques instants, cru entendre les pas d'un homme se régler sur les siens, s'arrêtant quand il s'arrêtait, reprenant sa marche quand il reprenait la sienne.

Henry eut un frisson involontaire.

La joie qu'il se promettait du retour de ses amis avait activé la fièvre qui brûlait ses veines, et le cœur lui battait avec violence : ce n'était pas précisément le danger qu'il redoutait, mais bien le retard qu'une rencontre lui aurait occasionné.

Avant d'atteindre le camp, il avait à traverser un dernier petit bois d'oliviers : le bois était épais, et la nuit devenait impénétrable; Henry hésita quelques secondes avant de s'y engager.

Mais, souriant bientôt lui-même de ces terreurs d'enfant, il haussa les épaules, et disparut dans le sentier qui coupait le bois en deux parties égales.

Toutefois, il avait à peine fait quelques centaines de pas, qu'il s'arrêta de nouveau et tira son sabre.

Devant lui venait de se dresser une sorte de blanc fantôme, immobile et silencieux comme une statue.

Cette fois, le doute n'était plus possible; un homme était bien là, un Arabe, dont les yeux brillaient dans l'ombre, comme ceux d'une bête fauve.

— Qui vive ? cria résolument Henry.

L'Arabe ne répondit pas.

— Qui vive ? répéta le jeune homme du même ton impératif.

Et, sans attendre de réponse, il envoya la pointe de son arme à deux doigts de la poitrine de son taciturne adversaire.

Ce dernier fit un mouvement de recul, écarta doucement le sabre d'Henry, et se rapprocha de lui à le toucher.

» Le soulèvement du Yeuren allait, du reste, en s'affaiblissant par suite de la mort de l'émir instigateur de la révolte.

» Redchid-Pacha était arrivé à Constantinople. C'est le 26 juillet, que le maréchal Pélissier a quitté le Pirée. »

« Marseille, lundi 4 août. — « Les arrivages de blés se succèdent ; 10,000 hectolitres ont été débarqués, le disponible est calme et loitain ferme.

» Les dernières nouvelles de Constantinople sont du 28 juillet. L'évacuation des troupes alliées sera terminée le 15 août, et les hôpitaux seront rendus. Le baron de Talleyrand doit aller dans l'île des Serpents, il s'embarquera sur la canonnière l'Alerte et reviendra ensuite à Galatz.

» Des troubles ont éclaté dans le Kurdistan.

» Les Monténégrins ont franchi les frontières et ont cerné Palanga. Kurchid se disposait à les châtier.

» M. de Boutenieff était arrivé à Odessa. L'escadre de l'amiral Lyons stationnera partie à Smyrne et au Pirée, et partie sur les côtes de Syrie.

» On mande d'Athènes, le 30 juillet, que les raisins sont magnifiques. »

Madrid, lundi 4 août. — « La Gazette d'aujourd'hui ne contient aucune disposition officielle, ni aucune nouvelle politique.

» Saragosse et toutes les provinces sont tranquilles.

» Le ministère est parfaitement uni. »

Vienne, 5 août. — On mande de Constantinople, le 3 août, que l'ambassadeur de Russie devait arriver le lendemain, 4, dans cette capitale, et qu' aussitôt Mehomet-Keprisi-Pacha partira pour Saint-Petersbourg et Moscou.

» La quarantaine est rétablie dans les ports russes.

» La légion anglo-polonaise est licenciée et les provinces de la Turquie sont tranquilles. »

« Marseille, mardi 5 août. — Le *Moniteur grec*, du 30 juillet, annonce que 20 brigands, ainsi que Davelis, leur chef, ont été tués près de Chersonèse, par des habitants de la localité réunis à des détachements de l'armée. La joie causée par cet événement a été grande.

» Un service de navire à vapeur a été établi dans l'Archipel.

La récolte des raisins de Corinthe a été magnifique. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 31 juillet, à l'agence Havas :

« Il y a eu à Gérone un épouvantable incendie d'une fabrique de papiers. On l'attribue aux insurgés qui se sont échappés de Barcelone et qui erraient dans les environs. On commence à croire que ces incendies en Espagne sont l'œuvre d'une société secrète. Malgré les châtimens qui ont eu lieu en Castille, il se trouve encore des gens qui commettent les mêmes crimes. Il y a peu de jours on a sur-

pris un enfant de treize ans qui mettait le feu aux moissons dans les environs de la ville de Santovenia. Conduit à Valladolid et interrogé, il répondit qu'il avait agi à l'instigation d'un homme qui lui avait donné quelques piécettes et quelques quartos.

» Le général San Miguel n'a pas voulu se présenter au palais depuis qu'il a donné sa démission de capitaine-général des halberdiers. Il insiste sur sa démission, et il paraît qu'il est remplacé par le général Concha, marquis del Duero, qui aurait accepté ce poste.

» On a donné l'ordre de remettre en liberté M. Orense, marquis d'Albeida, député démocrate, qui était détenu à Valence.

» On dit que, par suite de la démission de M. Antonio Gonzalez, on a offert à M. Olozaga (don Salustiano) l'ambassade d'Espagne à Londres. On parle d'un général pour l'ambassade de Paris. On suppose que ce sera le général Prim, comte de Reus. D'autres pensent que ce sera le duc de Valence.

» L'évêque d'Urgel a été rappelé de l'île Majorque où il était exilé. » (*Constitutionnel.*)

— Une correspondance de Madrid, du 31 juillet, publiée par le *Moniteur*, contient de remarquables appréciations au sujet des derniers événements de la Péninsule. En voici quelques passages.

» Les récits de quelques journaux étrangers, d'après lesquels le changement accompli selon les formes d'usage serait un coup d'Etat, sont donc fondés sur une appréciation entièrement erronée des détails de la crise.

» Sans doute, le maréchal O'Donnell a dû recourir à l'emploi de la force pour maintenir le respect dû à la décision royale ; mais sa conduite, en cette circonstance, n'a point été une atteinte portée aux lois du pays. Il n'a fait que réprimer une insurrection qu'aucune mesure, aucune parole du nouveau ministère ne pouvait même expliquer. Avant d'avoir accompli aucun acte, ce ministère était en effet accueilli par un vote de confiance d'une minorité des Cortès, et par les coups de fusil de la milice nationale, jointe aux émeutiers des faubourgs. Il a été attaqué, au lieu d'être l'agresseur ; et si cette lutte, qu'il n'avait nullement provoquée, l'a mis en position de substituer victorieusement une politique conservatrice à une politique dissolvante et révolutionnaire, il n'a conquis cette position que dans l'état de légitime défense. Ceux qui sont réellement sortis des voies constitutionnelles, ce sont ceux qui, ne respectant pas la décision de la Reine, ont essayé de renverser par l'insurrection un ministère régulièrement institué, et dont ils ne connaissaient pas même encore le programme. C'est ainsi, nous le croyons fermement, que l'histoire jugera la conduite respective des deux partis qui se sont trouvés en lutte dans les rues de Madrid et de Barcelone.

Au reste, il est heureux pour la Péninsule, on ne saurait le contester, que la fraction exaltée du parti progressiste ait elle-même provoqué sa propre perte et fourni cette occasion d'en finir avec un système de désorganisation et d'anarchie. Il est impossible,

en effet, de méconnaître la gravité de la situation que la tolérance assurée à la démagogie avait créée dans les provinces, plus encore, peut-être, qu'à Madrid même. Depuis bientôt deux ans, à la faveur de l'impuissance de l'administration, des doctrines subversives s'étaient librement répandues parmi les populations laborieuses dans les campagnes aussi bien que dans les villes.

Les menaces et les atteintes à la propriété, les nombreux incendies de fabriques et de magasins à farines, les cris de mort poussés contre les riches dans les provinces les plus industrielles de la monarchie, sont autant de symptômes caractéristiques non-seulement des progrès du socialisme durant les six derniers mois, mais d'une organisation de plus en plus forte des juntes directrices de ces assemblées de mouvements combinés. Il est certain que si ces mouvements ont été généralement réprimés par l'autorité militaire, les mauvais esprits de l'administration civile était bien plus propre à les encourager qu'à les prévenir. Là même où cette administration eût été disposée à faire respecter énergiquement la propriété et l'ordre public elle se sentait paralysée par les fausses idées qui régnaient dans les Cortès, et par les directions molles et incertaines qu'elles recevaient de Madrid. C'est ainsi qu'à Valladolid ces individus les plus ardents au pillage et à l'incendie étaient des condamnés libérés qui se trouvaient là par la faute de la police.

Aussi n'avons-nous pas été surpris de voir que les insurgés de Madrid aient forcé les prisons pour recruter des bras. Ce recours à de si singuliers auxiliaires pour défendre une constitution qui n'était pas violée, et repousser un coup d'Etat qui n'avait pas eu lieu, prouve suffisamment à qu'elles inspirations l'insurrection a obéi, qu'elle a été son véritable objet, de qu'elle danger elle menaçait, non pas seulement l'autorité royale, mais l'ordre social tout entier, si elle eût triomphé. Les faits parlent donc plus haut que toutes des déclamations du parti qui vient d'être vaincu et des admirateurs qu'il peut avoir au dehors. Ce qui résulte du plus simple examen de la conduite de ce parti, soit depuis la rentrée du maréchal Espartero au pouvoir, soit depuis sa nouvelle chute, c'est que le dernier changement survenu dans l'administration espagnole réunit le double caractère de la plus incontestable légalité et de la nécessité la plus urgente. — Havas.

— Voici la dépêche par laquelle le général Dulce, capitaine-général de l'Aragon, a immédiatement annoncé au gouvernement son entrée dans Saragosse, le 1^{er} août, à une heure et demie :

« Je viens de faire mon entrée dans la ville, où j'ai été reçu avec les honneurs d'usage. La milice nationale livre en ce moment ses armes aux commandants respectifs, qui en feront la remise générale. La plus grande tranquillité règne dans la ville, et si Votre Excellence le juge opportun, on peut faire retourner le train de siège. Les troupes qui étaient venues de la Catalogne et de Valence sont retournées dans leurs districts respectifs. J'ai nommé commandant en second, par intérim, le briga-

Puis, après l'avoir considéré avec attention, il se retira sur le revers de la route, comme pour lui laisser le passage libre, et, lui indiquant le sentier d'un geste de la main :

— Ce n'est pas toi que je cherchais ! dit-il d'un ton presque solennel ; ton heure n'a pas sonné encore, tu peux partir !... Mais, au camp où tu te rends, tu rencontreras des compagnons, comme toi téméraires, et comme toi présomptueux ; dis-leur, à ceux-là, que tu as vu Mohammed cette nuit !... qu'il a tenu ta vie dans ses mains, et que, cependant, il t'a laissé partir sain et sauf ; et, s'ils te demandent pourquoi ton ennemi a usé envers toi de générosité, dis-leur que Mohammed a juré haine aux zouaves qui ont tué son père, et qu'il saura tenir son serment sans souiller sa main d'un sang innocent !... Et maintenant, va, éloigne-toi pendant que tu n'as rien à craindre de ma vengeance !

Henry hésita un moment à suivre le conseil que lui donnait Mohammed ; sa fierté se révoltait d'accepter ainsi la vie sans l'avoir seulement défendue ; mais il était sans armes, la lutte ne pouvait être qu'insensée de sa part ; le plus sage était de partir. C'est ce qu'il fit.

Il n'avait plus d'ailleurs qu'une très-faible distance à franchir pour arriver au camp ; il reprit donc son chemin en toute hâte, et, un quart d'heure après, il atteignait les avant-postes, où le hasard voulut qu'il trouvât Polyte et le sergent Simonnet, qui tous deux étaient de grand'garde ce soir-là.

Henry fut accueilli avec un empressement qui se comprend bien mieux qu'il ne se décrit. Toutefois, il crut

remarquer dès l'abord que Polyte avait beaucoup perdu de sa gaieté, ou que du moins il était en proie à une vive et singulière agitation.

Après les premières paroles échangées, le sourire et la joie qui avaient un moment éclairé sa physionomie s'effacèrent tout d'un coup, son front s'assombrit, et, la tête penchée sur sa poitrine, les bras pendant le long du corps, il commença une promenade circulaire autour des zouaves couchés au sommet d'un petit monticule.

Henry le suivit d'un regard étonné pendant que le sergent Simonnet, qui l'observait du coin de l'œil, se contentait de faire un mouvement d'épaules et de marmotter entre ses dents quelques mots inintelligibles.

— Voyons ! voyons ! fit le sergent après un instant de silence, te voilà bête comme un conserit ; ça n'a pas le sens commun, et si ça continue, je te renie... entends-tu bien ?

— J'entends, reprit Polyte, qui se rapprocha.

— Et qu'est-ce que tu dis ?

— Je dis... je dis... que vous en parlez à votre aise, parce que vous n'y êtes pour rien.

— Bah ! on se raisonne.

— C'est impossible.

— Après tout... est-ce qu'elle te doit quelque chose ?

— Catherine ?... s'écria Polyte exaspéré.

— Oui, Catherine, répliqua le stoïque Simonnet ; est-ce qu'elle t'est unie par les liens indissolubles de l'hymen ? est-ce qu'elle t'a promis quoique ce soit devant M. le maire ou son adjoint ? est-ce qu'elle est ta femme, enfin ?

— Pas encore.

— Elle est donc libre ?

— C'est vrai.

— Eh bien, qu'est-ce que tu réclames ?...

— Comment ! ce que je...

Polyte fit un geste violent, et exécuta un nouveau tour de promenade, après lequel il revint se placer près du sergent immobile et impassible.

— Encore, dit-il d'un ton de rage concentrée, si c'était un simple zouave, ou un caporal, ou même un sergent... Mais un lieutenant !...

— Ça te vexé ?

— Parce que je ne peux m'en prendre qu'à elle...

— Et tu ne te gênes pas pour ça... sans savoir même si tu as raison, si tu ne t'es pas trompé... si la jalousie ne t'a pas aveuglé, au point de te faire prendre des bougies pour des lampions.

— Qu'est-ce que vous dites là, sergent ?...

— Peut-être la vérité...

— Me tromper !... quand, depuis trois jours, je ne les quitte par de l'œil...

— Eh bien ?

— Quand je les ai vus se faire des signes, se parler bas, se donner la main... quand, depuis trois jours, le lieutenant boit des petits verres, qu'il devrait en être mort à l'heure qu'il est, et tout ça pour pouvoir jacasser avec l'autre, qui ne demande pas mieux. Me tromper, sergent, mais c'est-à-dire que ça crève les yeux, et que, si le devoir ne me retenait ici, je ne sais pas ce que je deviendrais.

(La suite au prochain numéro.)

dier Burnuaga. »

La Gazette de Madrid nous apporte avec cette dépêche, plusieurs nominations de gouverneurs de provinces. Les autres journaux de la Péninsule sont pauvres en faits nouveaux. La question des subsistances est une des plus graves du moment. Depuis quelque temps l'ayuntamiento de Madrid, pour éviter une hausse d'un demi-réal dans le prix du pain, paie chaque jour sur les fonds municipaux de 20,000 à 30,000 réaux. Mais cet état de choses ne peut se prolonger bien longtemps. Dans quelques villes de la province de Madrid les difficultés sont encore plus grandes. A Vicalvaro, il n'y avait pas de pain le 31 juillet. Sur la connaissance de ce fait, l'autorité de Madrid a envoyé, de grand matin, sur ce point, le secrétaire du gouverneur civil, qui, avec l'aide des propriétaires et des laboureurs, a pu assurer la subsistance de cette ville, où il y a un régiment de cavalerie en garnison.

La Espana annonce la mise en liberté des éditeurs des journaux la Estrilla et la Regeneracion. Les éditeurs des autres journaux seront appelés prochainement à jouir de la même faveur. Quelques-uns d'entre eux comptent quinze mois de prison.

Le général Orosco, nommé commandant en second de Grenade, a été volé et maltraité par une bande de voleurs sur la route d'Andalousie. Le duc de Villa-Hermosa, qui était parti de Madrid en chaise de poste, a été également volé sur la route de France. Il était urgent que la garde civile qui a marché contre les insurgés, retournât à ses postes ordinaires. C'est ce que le gouvernement vient d'ordonner. (Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

M. le maréchal Pélissier est arrivé à Plombières, mardi. — Havas.

— Une dépêche télégraphique nous apprend que le maréchal Pélissier est parti hier matin de Marseille pour se rendre à Plombières, où l'appelle une dépêche de l'Empereur. Mais ce départ un peu précipité, n'a eu lieu, du moins, que lorsque les fêtes offertes au Maréchal par la ville de Marseille étaient terminées. En voici le récit, d'après le Sé-maphore :

» La représentation donnée au Grand-Théâtre, samedi, a été magnifique. La façade du Grand-Théâtre était resplendissante de lumières fort ingénieusement disposées et représentant un immense Portique. La rue Beauveau, bordée de guirlandes en lanternes de couleur offrait aussi un très-agréable coup-d'œil. Une loge découverte avait été disposée pour le maréchal à l'amphithéâtre des premières. A son entrée, la musique du 94^e de ligne a exécuté une symphonie militaire; les spectateurs se sont levés et ont accueilli le vainqueur de Sébastopol par de vifs applaudissements. M^{me} Daubrun, premier rôle du Gymnase, est venue, en costume romain, réciter une ode en l'honneur du maréchal Pélissier. L'artiste a déclamé cette pièce avec beaucoup de sentiments, et, dans certains passages, a ému l'auditoire. Cette émotion a été partagée par le maréchal, qui a paru très-touché de l'hommage qu'on lui adressait. Le buste du maréchal avait été placé sur la scène. M^{me} Daubrun, à la fin de son récit, a déposé sur la tête de ce buste une couronne

d'or, et, au même moment, les dames des chœurs sont venues, chacune à son tour déposer au pied du buste des couronnes de laurier.

Dimanche soir a eu lieu le banquet. Les tables des soldats et des marins étaient dressées le long des allées de Meilhan et des Capucines. A l'entrée des deux allées s'élevaient de grands mâts vénitiens revêtus de bannières et de guirlandes, qui formaient un ensemble on ne peut plus élégant et grandiose. Aux pieds de ces mâts avaient été groupés des boulets, des obus, des canons et des mortiers pris aux Russes. Ces mâts étaient reliés par de grandes torsades entremêlées de boules d'or, avec des inscriptions en l'honneur de l'armée et du Maréchal.

A l'extrémité des allées, devant la fontaine, s'élevait une immense tente décorée avec autant de richesse que de magnificence qui abritait la table d'honneur. Le Maréchal est arrivé à six heures un quart. Il a parcouru les rangs, ayant à sa gauche M. le maire de Marseille, à sa droite M^r l'Evêque, et suivi d'un nombreux cortège composé du corps et du conseil municipal, d'officiers supérieurs et de fonctionnaires civils invités au banquet.

A la fin du repas, on a commencé à illuminer; malgré un peu de pluie, une foule immense s'était portée sur la promenade et était émerveillée de l'effet magique que présentait, sous les arbres des diverses allées, cette féerique illumination.

— La crue annuelle du Nil a commencé en Egypte, et malheureusement d'une manière tout-à-fait anormale. Elle est si forte que le gouverneur se verra sans doute obligé d'ordonner la coupure du Khalige huit ou dix jours avant l'époque ordinaire.

— Le Khalige est un petit canal ou un grand ruisseau, qui traverse le Caire dans tous les sens. Quand le Nil est arrivé à sa hauteur suffisante, on le fait déverser dans les campagnes à partir du Khalige qui se remplit en même temps. — Havas.

— On écrit de Kiel, 31 juillet, à l'agence Havas.

« Une baisse extraordinaire s'est produite, aujourd'hui, inopinément, sur le prix des céréales et principalement sur le seigle, qui vient d'éprouver une dépréciation de 18 à 20 0/0. Au moment où la nouvelle récolte se faisait dans notre pays agricole, on constata qu'il s'y trouve infiniment plus de vieux grains qu'on ne le pensait généralement. Comme on fait d'ordinaire ici de grandes affaires en céréales à livrer, à la fin de chaque mois, les vendeurs ont présenté, hier, en nature, de telles masses qu'il a été impossible aux acheteurs, faute de moyens pécuniaires suffisants, d'en prendre livraison. Ces fortes quantités, produites à l'improviste, ont nécessairement occasionné une baisse dont on n'avait pas vu d'exemple ici depuis longtemps.

» Certaines denrées alimentaires telles que le beurre et la viande sont toujours hors de prix, comparativement à leur abondance dans notre pays. On attribue la cherté persistante de ces deux objets aux énormes quantités que des spéculateurs anglais viennent enlever ici deux ou trois fois par semaine, sur des vapeurs construits pour ce service dans divers ports britanniques. » (Constitutionnel.)

— Il résulte des calculs présentés par les journaux belges que pendant les dernières fêtes de

Bruxelles, il a été consommé cinq cent mille litres de bière dans les estaminets de cette ville. Un seul, le Petit-Paris, en a servi plus de 20,000 litres; trois pompes y fonctionnaient jour et nuit. On cite plusieurs baes (maîtres d'estaminet) que le travail des pompes avaient tellement courbaturés, qu'ils ne sont encore qu'imparfaitement rétablis après dix jours de repos. (Constitutionnel.)

— Nous lisons dans le Commerce de Sablé :

Un accident bien déplorable vient de mettre en danger la vie d'un de nos plus honorables sous-officiers de notre gendarmerie.

Les deux brigades de Durtal et de Précigné s'étaient concertées pour cerner, pendant la nuit de jeudi à vendredi dernier, les maisons habitées par le père et la femme du fameux braconnier Rouget qui, condamné à mort, comme on le sait, il y a deux ans, pour avoir tiré cinq coups de feu sur le gendarme Javelle, est parvenu à déjouer jusqu'ici toutes les recherches dirigées contre lui. Le maréchal-des-logis de Précigné, M. Houlbert, après avoir laissé deux de ses hommes pour surveiller la maison de Rouget père, était venu s'embusquer avec les deux autres près de celle qu'habitent la femme et les enfants de l'assassin. Couché à plat ventre derrière une haie qui lui permettait de voir à quelque distance sur le chemin qui longe cette maison, il crut, ainsi que son compagnon le plus proche, entendre vers trois heures du matin des bruits de pas sur la route: se soulevant doucement, il regarda et reconnut le commissaire de police et le garde-champêtre de Durtal: ils étaient seuls. « Voilà ces messieurs de Durtal, » dit-il au gendarme caché près de lui. Il n'a pas le temps d'achever ces mots et tombe foudroyé par un double coup de fusil accompagnant un *qui vive!* auquel il lui a été impossible de répondre.

C'était le commissaire de police de Durtal qui venait de le frapper à bout portant, avec une précipitation qui l'avait empêché de le reconnaître malgré son uniforme, et que la surprise et le saisissement peuvent seules expliquer. La malheureuse victime de cette fatale méprise avait le bras gauche labouré par deux fortes charges de chevrotines et, dit-on, de balles coupées; son portefeuille de correspondance avait arrêté plusieurs des projectiles lancés dans la région du cœur. Un des gendarmes se détache alors et va dans une ferme voisine demander une charrette qui, nous assure-t-on, lui a été refusée. Que ne l'a-t-on exigée au non de la loi, puisqu'un commissaire était là? Les deux pauvres militaires, réduits à leurs seules forces, sont obligés d'emporter, sans qu'il leur soit donné aucun secours, leur maréchal-des-logis, dont l'état inspire aujourd'hui les plus vives inquiétudes. L'amputation qui semble nécessaire sera peut-être insuffisante pour le sauver.

BOURSE DU 5 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 70 40.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 94 10.

BOURSE DU 6 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 70 60
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 94 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

VENTE

Par Licitation,

DE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, quartier de la Croix-Verte.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 24 août 1856, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appartient, qu'en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de 1^{re} instance de Saumur, le 3 avril 1856, enregistré et signifié;

Et aux requête, poursuite et diligence de dame Céleste Marquis, veuve en premières nocces du sieur Urbain Perrochon, et épouse en secondes nocces du sieur Pierre Saucède, boulanger, avec lequel elle demeure à Saumur, quartier de la Croix-Verte et dont elle est séparée, quant aux biens, suivant jugement du Tribunal civil de Saumur, en date du 28 février 1856, enregistré;

Ladite dame ayant pour avoué M^e Jules Coulbault, avoué à Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir;

En présence: 1^o du sieur Pierre Saucède, sus-nommé, ayant pour avoué M^e Chedeau, avoué à Saumur;

Et 2^o de M. Théobald Kerneis, teneur de livres, agissant au nom et comme syndic de la faillite du sieur Saucède, sus-nommé, ayant pour avoué M^e Rémi Bodin, demeurant à Saumur, rue du Temple;

Il sera, en l'étude et par le ministère de M^e Dion, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé, le dimanche 24 août 1856, à midi, à l'adjudication publique, en deux lots, des deux maisons dont la désignation suit:

DÉSIGNATION.

Premier Lot.

Une maison, située à Saumur, ancienne route d'Angers, faubourg de la Croix-Verte, composée: au rez-de-chaussée, d'une boutique servant de boulangerie, four au fond donnant sur la cour dont il sera question, chambre à côté, cabinet derrière séparé par une cloison en plâtre, corridor conduisant à une cour pavée, dans la-

quelle se trouve un vaste magasin; un autre magasin au fond, avec cheminée, servant de buanderie et d'écurie, le tout couvert en ardoises; escalier en bois à la suite du corridor; au premier étage, deux chambres, dont une à cheminée, une autre chambre donnant sur la cour, cabinet sur le corridor, greniers carrelés sur le tout; droit de communauté au corridor, à la pompe et au puits. Cette maison joint au levant M. Thibault-Vallet, au couchant la maison ci-après désignée, au nord la route d'Angers, et au midi M^{me} veuve Laborie.

Deuxième Lot.

Une autre maison, située à Saumur, à côté de la précédente, ancienne route d'Angers, faubourg de la Croix-Verte, composée: au rez-de-chaussée, d'une boutique, salon à côté, grande salle à manger derrière, grande cuisine encore derrière, décharge de cuisine, lieux d'aisances, cave voûtée, petite cour renfermée, escalier, en bois, conduisant aux étages supérieurs; au premier étage, une grande chambre à cheminée éclairée par deux croisées sur la rue, deux alcôves derrière, une autre grande chambre éclairée par

une croisée sur la cour de la maison ci-dessus désignée, greniers carrelés, sur le tout; droit de communauté au corridor placé entre les deux maisons ainsi qu'à la pompe et au puits. Cette maison joint au levant le premier lot, au couchant MM. Lehou et Dhouloton, au nord la rue, au midi M. Deschamps.

MISES A PRIX.

L'adjudication aura lieu sur les mises à prix ci après, savoir:

Le premier lot, sur la mise à prix de..... 4,500 fr.

Le deuxième lot, sur la mise à prix de..... 4,500

Total des mises à prix . 9,000

S'adresser, pour les renseignements: Soit à M^e DION, notaire, Soit à M^e COULBAULT, avoué pour-suivant, Ou à M^{rs} BODIN et CHEDEAU, avoués colicitants.

Saumur, le 6 août 1855.

(477) COULBAULT.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

FAILLITE JEAN TALLUAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Talluau, marchand à Doué, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 492 du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondés de pouvoir, *duement enregistrés*, dans le délai de vingt jours, à partir de ce jour, devant le syndic de ladite faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

La vérification des créances aura lieu, le vendredi 19 septembre prochain, à 7 heures précises du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.
(478)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères.

Samedi 9 août 1856, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place la Bilange à Saumur, à la vente publique de trois tilburys, calèches, quantité de beaux harnais à un cheval et à deux, selles, brides, et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. cent.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE BELLE

Collection de **TABLEAUX** anciens et modernes.

De M. Jehan MARCHAND-DUBOIS D'HAUT, artiste peintre à Saumur.

Le Mardi 12 août 1856, et jours suivants, de 1 heure à 6 heures du soir, Au Foyer du Théâtre de Saumur.

Ces tableaux, œuvres de maîtres, sont la plupart d'un mérite réel. Des causes toutes fortuites, mettent M. Marchand dans la nécessité de se défaire de sa précieuse collection, amassée à grand peine et dont la plus grande partie est le fruit de ses veilles.

Depuis longtemps atteint d'une grave maladie, qui oblige M. Marchand à passer quelque temps aux eaux, il a fallu cette circonstance pour le décider à voir passer en d'autres mains toutes ces études qui sont en quelque sorte la vie intellectuelle de l'artiste qui les a produites.

Aussi, nous ne saurions trop engager les amateurs de peinture à se rendre à cette vente, qui sera faite dans des conditions exceptionnelles, et à profiter de la bonne occasion qui va leur être offerte, car les enchères seront établies à des prix bien au-dessous de la valeur réelle de toutes ces productions, ce dont chacun pourra se convaincre en allant visiter l'exposition qui sera faite avant la vente, les dimanche et lundi 10 et 11 août, de midi à 5 heures.

A cette collection seront joints 50 tableaux, anciens et modernes, de M^{me} M***, de Paris.

On paiera comptant, plus 5 p. cent.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Béatrix.
S'adresser à M. HERBAULT, à Nantilly.
(257)

Par acte dressé au Greffe du Tribunal civil de Saumur, le 7 juillet 1856, M. Adolphe DUDOUET a déclaré, dans le but de retirer son cautionnement, qu'il avait cessé ses fonctions de greffier près le Tribunal de commerce de Saumur. (411)

On demande un JEUNE HOMME, pouvant remplir l'emploi de 1^{er} clerc, dans une étude de notaire d'un chef-lieu d'arrondissement du département d'Indre-et-Loire.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT

JOLIE HABITATION, JARDIN y attenant, planté de 400 arbres fruitiers. Le tout situé au Pont-Fouchard. S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^e à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux *Cold-Cream* guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange; à Angers, ph^o Ménière. (59)

LE CHOCOLAT MENIER

Ne doit sa supériorité qu'à ses propriétés particulières. Les soins minutieux apportés à sa préparation ont assuré à ce Chocolat une renommée légitime et universelle. On peut juger de la préférence que lui accordent les consommateurs par le chiffre de sa vente, qui dépasse annuellement un million de kilogrammes.

Aussi l'étiquette de la maison Menier est-elle devenue la meilleure garantie d'un Chocolat pur, sans mélange, et d'une qualité tout-à-fait supérieure.

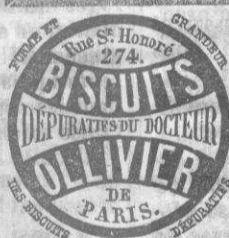
Prix : 1 fr. 90 c. — 2 fr. 20 c. — 2 fr. 50 c. — 3 fr. et 3 fr. 50 c. le 1/2 kil. Le *Chocolat Menier* se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger. (410)

SEMOULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÈS

Au moyen de ces nouveaux produits alimentaires qui contiennent le principe nutritif **LES ENFANTS** sont préservés des accidents causés par la dentition, des os, des difformités de la taille, du rachitisme, et en général des vices de constitution provenant d'un tempérament lymphatique.

L'emploi de la Semoule et du Chocolat de M. Mouriès, est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices pendant l'allaitement et aux enfants pendant toute la période de leur croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriès, et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement, au concours des prix Montyon de 1853, pour cette découverte qui a une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, 134; à Angers, Clor aîné, marchand de comestibles, MENIERE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph.; Saumur, BUÈRE, ph.; Cholet, BONTEMPS jeune, ph. (23)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 82 biscuits 10 fr., de 23, 3 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilori; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUGÉ, M. Drouot, phar. (422)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 4 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

On peut gagner 378,000 fr. de gros lots pour 10 fr. ou 10 lots des 682 lots divers de 25 à 50,000 francs.

2 tirages 31 juillet
2 tirages 16 et 20 août
1 tirage 30 sept^{re}.
Par ordre de l'autorité, les tirages annoncés sont irrévocables.

En adressant franco à MM. SUSSE frères, à Paris, place de la Bourse, un mandat de 10 francs on recevra de suite 10 billets assortis des loteries de Plombières (tirage 20 août), de St-Roch (tirage 16 août), d'Auvergne (3^e tirage 30 septembre), de St-Pierre (2^e tirage 30 septembre), et St-Antoine (tirage 31 juillet).

Tous les souscripteurs recevront franco les listes des tirages.

A VENDRE
On à échanger contre un FUSIL petit calibre et léger, un beau et bon FUSIL presque neuf, calibre 16, canon damas anglais.
S'adresser à M. GROSBOS, rue de Bordeaux, 42. (481)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En la salle de la Mairie de St-Hilaire-St-Florent,
Le dimanche 24 août 1856, à midi,
UN TERRAIN PROPRE A BATIR,
Situé au Pont-Fouchard, au lieu dit le Port du Pont-Fouchard, commune de Bagneux,
Contenant 8 ares 64 centiares, porté au plan cadastral sous les n^{os} 341 et 342, section A (commune de Saint-Florent).

Ce terrain, appartenant à la commune de Saint-Florent, joint du levant M^{me} Aubelle, du midi le chemin du Pont-Fouchard à Saint-Florent, du couchant M. Plessis et autres et du nord M^{me} Aubelle et les terrains de la rivière du Thouet.
Mise à prix 1,036 fr.

S'adresser à M. le Maire de Saint-Florent,
Et audit M^e CHASLE, notaire, dépositaire du cahier des charges. (460)

A VENDRE OU A LOUER

1^o Une MAISON formant l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.
2^o Belle MAISON, au Pont-Fouchard, occupée présentement par M^{me} Renaud-Bardet.

A VENDRE

Un CLOS, situé audit lieu du Pont-Fouchard, avec jardin affié d'arbres fruitiers, et jolie petite maison, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous le bâtiment; le tout contenant 2 hectares.
S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (332)

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN,
MAISON avec Cour et Jardin,
64, Rue du Portail-Louis.
S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)

M. ROBIN fils, à Saumur, prévient le public qu'il tient toujours une bascule à poissons d'eau douce: carpes, brochets, anguilles, tanches, écrivisses, etc. Il tient également le poisson de mer: saumons, turbots, crevettes, etc. (427)

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ,
Contenant 100 hectares,
Avec une charmante habitation sur les bords du Thouet, près Saumur.
S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (449)